

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles,

VU l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles,

VU l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

ARRÊTÉ

Article 1er : Un troisième concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2022.

Article 2 : Le registre d'inscription de la session 2022 est ouvert du mardi 19 octobre 2021, à partir de 12 heures, au mercredi 17 novembre 2021, à 17 heures, heure de Paris sur le site Internet <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 20 octobre 2021


Jean-Marc HUART